

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

N°003

OBJET : PRÊT DE MATÉRIEL COMMUNAL - SOIRÉE CARITATIVE ORGANISÉE PAR LE ROTARY CLUB DE CARCASSONNE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 41	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

A l'occasion de la fête nationale, le Rotary Club de Carcassonne organise une soirée caritative le 14 juillet 2026 afin de collecter des fonds au profit du Rotary Club de Carcassonne et de l'association Clown Z'Hôpitaux, qui intervient auprès des enfants hospitalisés, des personnes âgées ou en situation de handicap, en collaboration avec les équipes soignantes de l'hôpital de Carcassonne et des différents EHPAD de la Ville.

Soucieuse d'accompagner les actions menées par les associations et acteurs locaux au bénéfice des publics les plus fragiles, la Ville de Carcassonne souhaite apporter son soutien à cette manifestation par la mise à disposition de matériel communal.

Afin de permettre l'organisation de cet événement dans les meilleures conditions, il est donc proposé de mettre à disposition le matériel suivant :

- 34 barrières Vauban
- 8 tables mange-debout
- Matériel électrique (coffret électrique et câble d'alimentation).

Ce matériel est disponible à la date demandée et son prêt n'est pas de nature à perturber le fonctionnement des services municipaux ni l'organisation de la manifestation communale prévue à cette occasion.

La mise à disposition est accordée à titre temporaire et précaire, sous réserve de la signature d'une convention de prêt précisant les conditions d'utilisation, de garde et de restitution du matériel. Le bénéficiaire s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et à le restituer en bon état à l'issue de la manifestation.

Le bénéficiaire demeure responsable de l'utilisation du matériel pendant toute la durée du prêt et devra être couvert par une assurance responsabilité civile. En cas de dégradation, de perte ou de vol, les frais de remise en état ou de remplacement pourront être mis à sa charge dans les conditions prévues par la convention.

Le prêt est accordé à titre gratuit et la Ville s'engage à aider l'association à mettre en configuration le site.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition gracieuse du matériel municipal susvisé au Rotary Club de Carcassonne dans le cadre de son événement organisé le 14 juillet 2026 et dans les conditions susmentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter tout document lié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32668-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026